

14 -05-1980



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

OBJET

11.237/II/P

[REDACTED]

Monsieur le Directeur Général,

En sa séance du 24 avril 1980, la Commission Permanente de Contrôle Linguistique (C.P.C.L.) a consacré un examen à la plainte contre la S.N.C.B. concernant l'emploi d'un document bilingue Z 486/488.00 "Vervoer in Dienst - Wagenladingen/Transport de Service - Wagons Complets" en service intérieur.

Par lettre du 27 février 1980, vous communiquez qu'une étude est en cours, ayant pour but l'adaptation des activités et des documents concernant le transport de service en général, aux lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par A.R. du 18 juillet 1966 (le formulaire incriminé sera également adapté dans un bref délai).

La C.P.C.L. en prend acte et prie la S.N.C.B. de communiquer la suite de cette étude.

./.

Une copie de cette lettre sera envoyée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,



[Redacted signature and name]